EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS – PLEHEDEL

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260625-2026641-DE

Séance du 25 juin 2026
Délibération n° 2026-6-41

Délibération : Tarifs de cantine 2026/2027

Date de la convocation : 18 juin 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15 - Présents : 12 - Procurations : 3 - Votes : 15

L'an deux mille vingt six
Le jeudi vingt-cinq juin
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Maire.
Etaient présents :
ROPERS Daniel, LE BESCOND François, RAFFIN Karine, LE CALVEZ Michel, LE TREUST Nathalie, FERLIER Gilles, LE BOZEC Cyril, DENIAUD-QUEROMES Sylvie, MOREAU Sandrine, KOZINE André, ROULET Cécile, CLECH Marie.
Etaient absents et excusés : NICOLLE Philippe (procuration à ROPERS Daniel), LALLEMENT Martine (procuration à FERLIER Gilles), GUILLOU Vincent (procuration à CLECH Marie).
Secrétaire de Séance : MOREAU Sandrine.

TARIFS CANTINE 2026/2027

Pour l'année scolaire 2025-2026, les tarifs suivants avaient été votés comme suit pour la cantine :

- Carte mensuelle : 40 €
- Ticket journalier : 3.20 €
- Prix du repas pour le personnel communal et les enseignants : 5.25 €

La commission des finances réunie le 18 juin émet un avis favorable au maintien de ces tarifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **EMET** un avis favorable au maintien de ces tarifs pour l'année scolaire 2026/2027.

Le Maire,

Daniel ROPERS